



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 4721

## Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le consulat général de France à Ekaterinbourg dont la circonscription consulaire s'étend sur la région de Kourgan, la région de Sverdlovsk, la région de Tioumen, la région de Tchéliabinsk, le district autonome des Khantys-Mansis-lougra et le district autonome des lamalo-Nenets. L'ouverture du consulat général est effective depuis le mois de janvier 2008. Cette nouvelle implantation consulaire française dans la Fédération Russie a permis, entre autres, de faciliter le dépôt des demandes de visa dans une région en plein essor économique, dans un État où nous n'avions précédemment que deux représentations consulaires à Moscou et à Saint-Pétersbourg. En tant que parlementaire, il s'était d'ailleurs fortement investi auprès du ministre des affaires étrangères de l'époque en faveur de cette extension du réseau consulaire français, vigoureusement souhaité également par les autorités de la Fédération de Russie et notamment par le gouvernement de l'oblast de Sverdlovsk soucieux du développer les relations avec la France. Aujourd'hui de nombreuses rumeurs circulent quant à l'avenir de ce consulat général. Aussi, il souhaite savoir si ce dernier sera maintenu dans le réseau consulaire français. La fermeture du consulat de la 3e ville de la Fédération de Russie serait un signe désastreux, tant pour la communauté française, que pour l'avenir des relations avec cette immense et riche région de la Fédération de Russie.

## Texte de la réponse

La fermeture de notre Consulat général de France à Ekaterinbourg n'est pas à l'ordre du jour. Le ministère des Affaires étrangères est en effet parfaitement convaincu de l'importance, notamment économique, de la région de l'Oural, et n'a aucunement l'intention de s'en retirer. Dans le cadre de l'adaptation du réseau consulaire en Russie, le poste d'Ekaterinbourg a été transformé le 1er août dernier en poste à gestion simplifiée (ou « consulat d'influence »), dont la direction est assurée par un Consul général qui a pour mission première de développer les échanges bilatéraux à tous niveaux entre notre pays et cette région particulièrement importante de la Fédération de Russie. Avec ce reformatage, l'instruction des demandes de visas a été transférée à notre Consulat général à Moscou. Le centre de collecte des demandes des visas d'Ekaterinbourg (géré par VFS) continue néanmoins d'être contrôlé par le Consulat général dans cette même ville. Hormis un léger rallongement des délais dû à l'envoi des dossiers à Moscou, cette transformation n'a eu aucun impact sur les demandeurs de visa résidant dans la région de l'Oural. Ils continuent en effet de déposer et de récupérer leurs passeports à Ekaterinbourg. Les autres compétences consulaires (état civil et nationalité, administration des Français et affaires sociales) de ce poste ont également été transférées à Moscou mais les ressortissants français résidant à Ekaterinbourg conservent la possibilité de s'adresser au Consulat général dans cette ville, qui transmet leurs dossiers et requêtes à Moscou. Dans le cadre de cette reconfiguration, les effectifs du Consulat général à Moscou ont naturellement été renforcés par la création de quatre postes de travail au service des visas et d'un poste supplémentaire au service de l'administration des Français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (11<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4721

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5043

**Réponse publiée au JO le :** [30 octobre 2012](#), page 6096